

RESTRICTED
LIMITED C
GATT/CP/8
25 January 1949

ORIGINAL: ENGLISH

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

Second Protocol of Rectification

Note by the Executive Secretary

It has been brought to my notice that the English text of the Second Protocol of Rectification to the General Agreement on Tariffs and Trade which was signed at Geneva on 14th September 1948, contains an error in the number of the Schedule of Tariff Concessions of the Union of South Africa. The number of the Schedule is given as "VIII" instead of "XVIII".

I presume that the Contracting Parties will have no objection to a rectification being made in the authentic text of the Protocol, and I therefore propose on March 1st to inform the Secretary-General of the United Nations accordingly.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

Deuxième protocole de rectification

Note du Secrétaire exécutif

Mon attention a été attirée sur le fait que, dans le texte anglais du deuxième Protocole de rectification de l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, signé à Genève le 14 septembre 1948, le numéro de la liste des concessions tarifaires de l'Union Sud-africaine est indiqué de façon erronée. Cette liste porte en réalité le numéro XVIII, et non pas VIII.

Je suppose que les Parties contractantes ne verront pas d'inconvénient à ce que cette rectification soit apportée au texte authentique du Protocole, et j'ai l'intention d'en aviser, le 1er mars, le Secrétaire général des Nations Unies.